

L'Observatoire Economique et Social

Note de conjoncture n°53

SYNTHESE

CONJONCTURE AGRICOLE

| Evolution annuelle | 2019 | | | | |
|---|----------|----------|----------|---------|---|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | |
| Prix des produits agricoles à la production (IPPAP) | + 4,4 % | + 4,3 % | - 0,2 % | - 0,7 % | <p>Au 4^e trimestre 2019, les prix des moyens de production agricole fléchissent pour la première fois en trois ans.</p> <p>Sur un an, les cours des produits végétaux et des fruits et légumes diminuent fortement (respectivement - 4,2 % et - 2,9 %). Au 4^e trimestre 2019, les cours des vins reculent pour le cinquième trimestre consécutif en quatre ans en raison d'une offre mondiale abondante. Les cours des céréales chutent de 11,6 % dans un contexte de production en forte hausse. Le cours des animaux maintient sa croissance, soutenu par le rebond des prix des porcins.</p> <p>Au 4^e trimestre 2019, le prix des moyens de production agricole recule pour la première fois en trois ans, tiré par la baisse des cours des aliments des animaux (- 2,2 %), des engrais (- 1,4 %) et de l'énergie (- 1,8 %).</p> <p>Au 4^e trimestre 2019, l'effet ciseau est stable, après une baisse de 1,0 % au trimestre précédent.</p> <p>En 2019, l'excédent agroalimentaire s'établit à 7,9 milliards d'euros, soit un niveau supérieur de près de 1,1 milliard d'euros à 2018. Le solde des échanges de produits agricoles bruts est excédentaire sous l'effet de la hausse des exportations céréalières sur un an. L'excédent des échanges de produits transformés atteint 6,6 milliards d'euros en 2019, en hausse de 695 millions d'euros sur un an. Au 4^e trimestre 2019, la croissance du solde des échanges agroalimentaires s'atténue fortement (+ 4,6 % après + 16,8 % au trimestre précédent).</p> |
| Prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) | + 3,8 % | + 2,6 % | + 0,7 % | - 0,8 % | |
| Effet ciseau (Rapport IPPAP/IPAMPA) | + 0,6 % | + 1,7 % | - 0,9 % | + 0,1 % | |
| Solde des échanges agroalimentaires | + 26,7 % | + 18,6 % | + 16,8 % | + 4,6 % | |

PERSONNES PROTEGEES EN MALADIE

| En 2019, la population protégée en maladie au régime agricole recule légèrement sur un an (- 0,3 %) | Evolution trimestrielle et annuelle | 2019 | | | | | |
|---|--|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | | T1 | T2 | T3 | T4 | Total | |
| <p>Au cours du 4^e trimestre 2019, l'évolution des personnes protégées en maladie se stabilise (- 0,1 % après + 0,1 % le trimestre précédent). La croissance des effectifs protégés au régime des salariés agricoles est progressive depuis le début de l'année 2019. La population relevant du régime des non-salariés diminue plus fortement au dernier trimestre (- 0,8 % après - 0,7 % au trimestre précédent).</p> | Nombre de personnes protégées en maladie | Salariés | + 0,2 % | + 0,3 % | + 0,7 % | + 0,4 % | + 1,6 % |
| | | Non-salariés | - 0,9 % | - 0,6 % | - 0,7 % | - 0,8 % | - 3,1 % |
| | | Total | - 0,3 % | - 0,1 % | + 0,1 % | - 0,1 % | - 0,3 % |

ECONOMIE DE LA SANTE

| Evolution annuelle | | 2019 | | | | Fin novembre 2019, les remboursements de soins de ville en date de soins augmentent de 0,3 % sur un an pour le régime agricole, en progression par rapport à fin juin (- 0,2 %). Fin novembre 2019, le nombre de patients au régime des salariés agricoles progresse de 2,0 % sur un an, après 1,9 % fin septembre 2019. Chez les non-salariés agricoles, la baisse du nombre de patients est de 3,3 % après un recul de 3,4 % fin septembre 2019. Les remboursements de soins de ville en date de soins augmentent de 2,9 % à fin novembre 2019 au régime des salariés, en accélération par rapport à fin septembre. Chez les non-salariés, la baisse des remboursements s'atténue légèrement à - 2,1 %. Fin novembre 2019, la croissance des remboursements annuels des soins en cliniques en date de soins est identique à celle constatée fin septembre 2019 dans le régime des salariés (+ 3,1 %). Pour les non-salariés, le recul des dépenses se réduit légèrement (- 1,8 % après - 1,9 % fin septembre 2019). |
|--|--------------|---------|---------|---------|----------|--|
| | | T1 | T2 | T3 | Fin nov. | |
| Nombre de patients | Salariés | + 1,2 % | + 1,5 % | + 1,9 % | + 2,0 % | |
| | Non-salariés | - 3,6 % | - 3,5 % | - 3,4 % | - 3,3 % | |
| Remboursement de soins de ville (*) | Salariés | + 2,4 % | + 2,3 % | + 2,7 % | + 2,9 % | |
| | Non-salariés | - 2,1 % | - 2,4 % | - 2,2 % | - 2,1 % | |
| Remboursements de soins en cliniques (*) | Salariés | + 2,4 % | + 3,0 % | + 3,1 % | + 3,1 % | |
| | Non-salariés | - 3,4 % | - 2,7 % | - 1,9 % | - 1,8 % | |

(*) Données en date de soins corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables.

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES (ATMP)

| Au 4 ^e trimestre 2019, le nombre d'ATMP avec arrêt rebondit au régime des salariés agricoles (+ 12,6 % après + 1,6 % au trimestre précédent) Au régime des salariés agricoles, après deux trimestres de baisses consécutives en début d'année, le nombre d'ATMP avec arrêt progresse fortement au 4 ^e trimestre 2019 (+ 12,6 %). A contrario, le nombre d'ATMP est stable chez les non-salariés agricoles. Au dernier trimestre 2019, la progression du nombre de jours indemnisés ralentit, tant au régime des salariés (+ 3,8 % après + 4,2 % au trimestre précédent) que chez les non-salariés agricoles (+ 1,6 % après + 1,9 %). | Evolution trimestrielle | | 2019 | | | |
|--|-------------------------|--|---------|----------|---------|----------|
| | | | T1 | T2 | T3 | T4 |
| Nombre d'accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles avec arrêt | Salariés | | - 3,8 % | - 9,3 % | + 1,6 % | + 12,6 % |
| | Non-salariés | | + 4,7 % | - 16,4 % | + 4,8 % | + 0,0 % |
| Nombre de jours indemnisés | Salariés | | + 1,3 % | - 7,7 % | + 4,2 % | + 3,8 % |
| | Non-salariés | | + 8,4 % | - 10,9 % | + 1,9 % | + 1,6 % |

FAMILLE

Prestations familiales, logement et AAH

| Familles bénéficiaires | | Effectifs 2019 | Evolution sur un an | En 2019, le nombre de bénéficiaires de prestations du fonds national des prestations familiales (FNPF), du fonds national d'aide au logement (FNAL) et de l'AAH s'élève à 404 550 familles. Les effectifs baissent de 0,8 % par rapport à 2018. Cette évolution reflète principalement la baisse du nombre d'allocataires des aides au logement. Le montant total des prestations versées est de 1,65 milliard d'euros, correspondant à un accroissement de 3 millions d'euros. |
|--|--------------|----------------|---------------------|--|
| Prestations familiales FNPF ¹ | Non-salariés | 76 889 | + 0,6 % | |
| | Salariés | 157 729 | - 0,1 % | |
| Allocation de logement familial | Non-salariés | 10 911 | - 8,1 % | |
| | Salariés | 29 691 | - 5,4 % | |
| Allocation de logement social | Non-salariés | 32 823 | - 8,2 % | |
| | Salariés | 54 331 | - 0,2 % | |
| Aide personnalisée au logement | Non-salariés | 30 623 | - 5,0 % | |
| | Salariés | 63 970 | - 0,4 % | |
| Allocation adulte handicapé | Non-salariés | 8 542 | - 0,3 % | |
| | Salariés | 32 897 | + 2,8 % | |
| Total (PF, ALF, ALS, APL, AAH) (*) | Non-salariés | 142 680 | - 2,6 % | |
| | Salariés | 265 576 | + 0,2 % | |

(*) Le total des familles bénéficiaires est en comptage distinct.

¹ Fonds National des Prestations Familiales.

RETRAITE

Au dernier trimestre 2019, la baisse des effectifs de retraités non-salariés s'atténue encore par rapport au trimestre précédent

Au 4^e trimestre 2019, l'évolution des retraités au régime des salariés est stable. Le montant moyen des retraites pour les assurés ayant validé plus de 150 trimestres au régime des salariés agricoles reste stable pour la même période.

Au dernier trimestre 2019, 1,30 million de personnes bénéficient d'une retraite au régime des non-salariés, un effectif en baisse de 0,5 % sur 3 mois. Ce recul traduit un nombre de décès près de 1,7 fois supérieur aux attributions de droits à la retraite. Ce déséquilibre intervient dans un contexte de vieillissement de la population des bénéficiaires de droits non-salariés agricoles.

| Evolution trimestrielle | | 2019 | | | |
|--|--------------|---------|---------|---------|---------|
| | | T1 | T2 | T3 | T4 |
| Nombre de retraités | Salariés | - 0,5 % | - 0,7 % | - 0,6 % | + 0,0 % |
| | Non-salariés | - 0,7 % | - 1,1 % | - 0,8 % | - 0,5 % |
| Montant annuel moyen des pensions (carrière >150 trimestres) | Salariés | + 0,5 % | + 0,1 % | + 0,1 % | + 0,1 % |
| | Non-salariés | + 0,5 % | + 0,2 % | + 0,2 % | + 0,1 % |

CONJONCTURE - DONNEES DETAILLEES

| | |
|--|----|
| Prix agricoles et échanges agroalimentaires au 4 ^e trimestre 2019 | 4 |
| Economie de la santé : personnes protégées en maladie au Rniam en 2019 | 5 |
| Économie de la santé : Les patients consommant des soins de ville en 2019 | 6 |
| Économie de la santé : Les remboursements des soins de ville à fin novembre 2019 | 7 |
| Économie de la santé : Les remboursements des soins de ville à fin novembre 2019 | 8 |
| Économie de la santé : Les remboursements de soins en cliniques à fin décembre 2019 | 9 |
| Accidents du travail et maladies professionnelles des salariés agricoles en 2019 | 10 |
| Accidents du travail et maladies professionnelles des non-salariés agricoles en 2019 | 11 |
| Famille : Prestations familiales, logement et AAH en 2019 | 12 |
| Retraite en 2019 | 13 |

Télécharger les données au format Excel : 

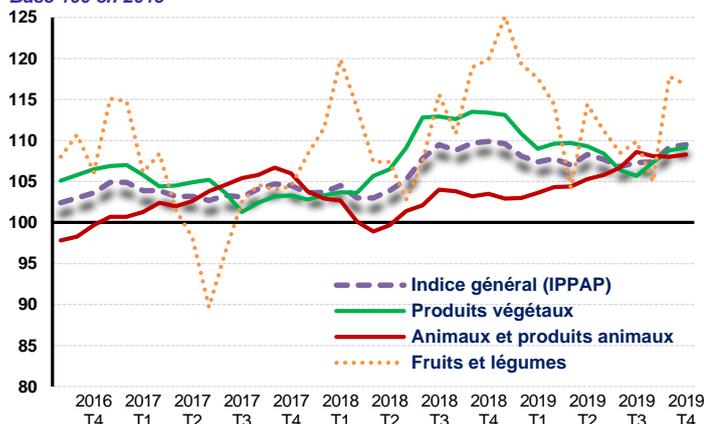
Prix agricoles et échanges agroalimentaires au 4^e trimestre 2019

Recul plus prononcé des prix des produits agricoles

Au 4^e trimestre 2019, le recul des prix à la production des produits agricoles s'accroît (- 0,7 % après - 0,2 % au trimestre précédent). Les cours des **produits végétaux** et des **fruits et légumes** baissent fortement (respectivement - 4,2 % et - 2,9 %) tandis que ceux des **animaux et produits animaux** poursuivent leur hausse (+ 4,5 % après + 4,4 %).

Graphique 1 : Prix à la production des principaux produits agricoles

Base 100 en 2015



Au 4^e trimestre 2019, les cours des **vins** reculent pour le cinquième trimestre consécutif (- 4,2 %) en raison d'une offre mondiale abondante. Les prix des **céréales** chutent de 11,6 % dans un contexte de production en forte hausse (+ 14 %) conjuguée à une augmentation des surfaces cultivées (+ 3,5 % sur un an). En 2019, la production de blé atteint 41 millions de tonnes et s'approche du record de 2015.

Tableau 1 : Prix agricoles à la production

| Evolution en % sur un an | Pond. Indice | 2018 | 2019 | 2019 T1 | 2019 T2 | 2019 T3 | 2019 T4 |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Indice général brut | 100% | + 2,1 | + 1,8 | + 4,3 | + 4,3 | - 0,2 | - 0,7 |
| Vins | 20,0% | + 5,1 | - 5,2 | - 5,2 | - 5,4 | - 6,0 | - 4,2 |
| Céréales | 15,2% | + 10,6 | - 2,3 | + 17,9 | + 4,8 | - 15,4 | - 11,6 |
| Lait | 14,6% | + 0,9 | + 3,7 | + 3,3 | + 6,6 | + 3,3 | + 1,5 |
| Gros bovins | 11,2% | - 0,5 | - 0,3 | + 0,8 | + 0,9 | - 1,4 | - 1,6 |
| Volailles | 5,7% | - 0,3 | + 2,7 | + 3,9 | + 4,2 | + 2,9 | - 0,2 |
| Porcins | 4,9% | - 11,8 | + 21,9 | + 2,7 | + 19,4 | + 27,0 | + 38,0 |
| Légumes frais | 4,5% | + 8,2 | + 7,2 | + 24,9 | + 8,3 | + 5,8 | - 4,2 |
| Oléagineux | 4,0% | - 7,1 | + 5,2 | + 5,2 | + 4,4 | + 3,9 | + 7,3 |
| Fruits frais | 3,2% | + 12,3 | - 5,9 | - 8,1 | - 7,2 | - 6,2 | - 3,7 |
| Œufs | 1,6% | - 3,4 | - 5,2 | - 29,5 | + 3,5 | + 18,3 | + 1,6 |

Source : Agreste

Les prix des **oléagineux** progressent de 7,3 % en raison d'une baisse de la production de 30,4 % sur un an s'expliquant par le recul des surfaces, les attaques de ravageurs et les conditions difficiles de semis (sécheresse).

Au 4^e trimestre 2019, le cours des **animaux** maintient sa croissance (+ 6,5 %). Les cours des **porcins** poursuivent leur rebond (+ 38,0 %) en raison du repli saisonnier de l'offre et du dynamisme des exportations (épidémie de peste porcine en Asie). En revanche, les prix des **gros bovins** fléchissent de 1,6 %, pénalisés par une baisse de la consommation sur un an (- 1,0 %).

Avec le recul de la collecte de **lait** de 0,2 % sur un an (conditions climatiques défavorables aux fourrages, contraction du cheptel de vaches laitières) et la revalorisation des produits industriels à base de lait, le cours du lait croît au 4^e trimestre 2019 (+ 1,5 %). Les prix des **légumes frais** reculent de 4,2 % après six trimestres de hausses successives.

Recul des coûts de production pour la première fois en trois ans

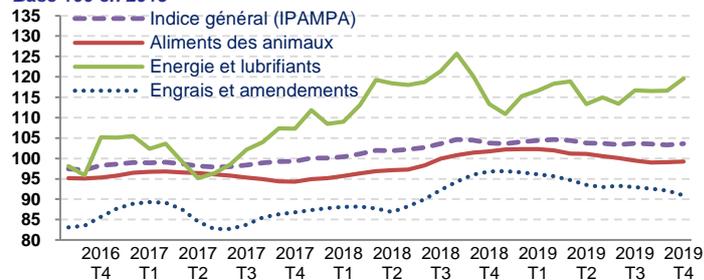
Au 4^e trimestre 2019, le prix des **moyens de production agricole** fléchit de 0,8 % (après + 0,7 % au trimestre précédent). Les cours des **aliments des animaux** baissent sur un an (- 2,2 %), sous l'effet de la diminution conjointe du prix des aliments simples et composés.

Le recul des livraisons des **engrais** entraîne une contraction des prix (- 1,4 % après + 4,5 % au 3^e trimestre 2019).

Le recul des cours de **l'énergie** s'atténue ce trimestre : - 1,8 % après - 3,6 %. Le cours du Brent se situe à 57,2 € / baril, une moyenne trimestrielle en baisse de 3,3 % sur un an (- 13,8 % au trimestre précédent).

Graphique 2 : Prix d'achat des intrants

Base 100 en 2015



Source : Agreste

Tableau 2 : Echanges agroalimentaires

| Cumul de janv à déc En millions d'euros | Exportations | | Importations | | Solde | | |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|-----------------------|
| | 2018 | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 | 2019 | Evolution |
| Produits agr. et alim. | 62 395 | 64 309 | 55 606 | 56 443 | 6 789 | 7 866 | + 1 077 +15,9% |
| Produits bruts | 14 941 | 15 699 | 14 074 | 14 449 | 867 | 1 250 | + 383 +44,2% |
| dont céréales | 7 479 | 8 012 | 1 611 | 1 775 | 5 868 | 6 237 | + 369 +6,3% |
| dont légumes | 2 318 | 2 604 | 3 254 | 3 462 | -936 | -858 | + 78 +8,3% |
| dont fruits | 1 733 | 1 648 | 6 600 | 6 602 | -4 867 | -4 954 | - 87 -1,8% |
| Produits transformés | 47 454 | 48 611 | 41 532 | 41 994 | 5 922 | 6 617 | + 695 +11,7% |
| dont boissons | 16 273 | 17 086 | 3 947 | 3 884 | 12326 | 13 202 | + 876 +7,1% |
| dont produits laitiers | 6 522 | 6 747 | 4 063 | 4 053 | 2 459 | 2 694 | + 235 +9,6% |
| dont viandes | 4 453 | 4 606 | 5 716 | 5 829 | -1 263 | -1 223 | + 40 +3,2% |
| dont prod fruits, légumes | 2 134 | 2 224 | 5 057 | 4 968 | -2 923 | -2 744 | + 179 +6,1% |

Source : Agreste

Hausse de 15,9 % du solde des échanges agroalimentaires

En 2019, l'**excédent agroalimentaire** s'établit à 7,9 milliards d'euros, soit un niveau supérieur de près de 1,1 milliard d'euros à 2018.

Le solde des échanges de **produits agricoles bruts** est excédentaire (+ 383 M€) et progresse sous l'effet de la hausse des **exportations céréalières** sur un an (+ 7,1 %). Il est cependant limité par la dégradation du solde commercial des **fruits** (- 87 M€). L'excédent des échanges de **produits transformés** atteint 6,6 milliards d'euros en 2019, en hausse de 695 M€ sur un an. Il est principalement dégagé par la progression des exportations de **boissons** (+ 5,0 %). Le solde des **produits laitiers** s'apprécie cette année (+ 235 M€), en raison d'une hausse des exportations (+ 3,4 %) se combinant à un léger recul des importations (- 0,2 %).

Economie de la santé : personnes protégées en maladie au Rniam en 2019

En 2019, léger recul de la population protégée en maladie au régime agricole

A fin 2019, le régime agricole compte près de 3,2 millions de personnes protégées au titre du risque maladie, soit 4,9 % de la population en France métropolitaine. 60,4 % des personnes protégées au régime agricole relèvent du régime des salariés, 39,6 % du régime des non-salariés.

Avec 55,6 % des effectifs, le régime agricole compte une majorité d'hommes.

En 2019, la population protégée recule de 0,3 %, après une baisse de 0,2 % l'année précédente. La progression des effectifs de personnes protégées au régime des salariés agricoles (+ 1,6 %) ne compense pas le recul tendanciel de ceux du régime des non-salariés agricoles (- 3,1 %).

Tableau 1 : Evolution du nombre de personnes protégées en maladie par régime - Rniam au 2 janvier 2020

| Régimes agricoles | Effectifs en janvier 2020 | Répartition en % | Evolution 2019 | Evolution 2018 |
|-------------------------|---------------------------|------------------|----------------|----------------|
| Régime des salariés | 1 917 841 | 60,4 % | + 1,6 % | + 1,8 % |
| Régime des non-salariés | 1 259 401 | 39,6 % | - 3,1 % | - 2,9 % |
| Total | 3 177 242 | 100 % | - 0,3 % | - 0,2 % |

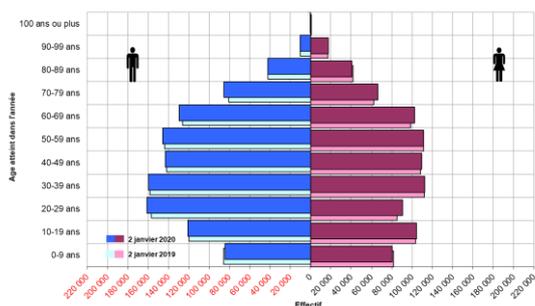
Source : CCMSA

Tableau 2 : Evolution du nombre de personnes protégées en maladie par régime et par sexe - Rniam au 2 janvier 2020

| Régimes agricoles | Effectifs en janvier 2020 | | Répartition en % | |
|-------------------------|---------------------------|------------------|------------------|--------------|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| Régime des salariés | 836 249 | 1 081 592 | 59,3 % | 61,2 % |
| Régime des non-salariés | 574 852 | 684 549 | 40,7 % | 38,8 % |
| Total | 1 411 101 | 1 766 141 | 100 % | 100 % |

Source : CCMSA

Pyramide des âges des personnes protégées en maladie au régime des salariés agricoles en janvier 2020



| Régime des salariés agricoles | Répartition en % | Evolution 2019 | Evolution 2018 |
|-------------------------------|------------------|----------------|----------------|
| Moins de 20 ans | 20,3 % | - 0,4 % | + 2,0 % |
| De 20 à 39 ans | 27,3 % | + 2,3 % | + 1,6 % |
| De 40 à 59 ans | 26,6 % | + 0,9 % | + 1,1 % |
| 60 ans ou plus | 25,8 % | + 3,4 % | + 2,5 % |
| Total | 100 % | + 1,6 % | + 1,8 % |

Source : CCMSA

Croissance continue au régime des salariés

En 2019, le rythme de progression de la population protégée en maladie au régime des salariés agricoles s'élève à 1,6 % (+ 1,5 % en 2016, + 0,4 % en 2017, + 1,8 % en 2018). Les générations du baby-boom dynamisent toujours les effectifs. L'augmentation de la population âgée de 60 et plus atteint en effet 3,4 % en 2019 (+ 2,5 % en 2018). Entre juillet 2014 et janvier 2017, la croissance des effectifs âgés de 20 à 39 ans contribuait au dynamisme de la population affiliée au régime des salariés agricoles en raison, avant tout, d'un emploi agricole bien orienté.

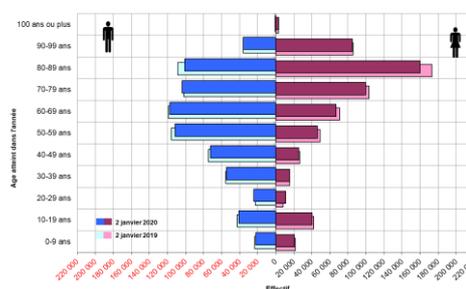
L'âge moyen des personnes protégées en maladie au régime des salariés agricoles est de 42,1 ans. Les 60 ans ou plus représentent 25,8 % de la population, tandis que 20,3 % sont âgés de moins de 20 ans.

Baisse continue au régime des non-salariés agricoles

Le régime des non-salariés agricoles se caractérise par une forte proportion de personnes âgées. Plus de 61 % des effectifs sont âgés de 60 ans ou plus, alors que presque 10 % seulement ont moins de 20 ans. Conséquemment, l'âge moyen des non-salariés agricoles est nettement supérieur à celui des salariés, 62,4 ans contre 42,1 ans.

Avec un nombre de décès supérieur au nombre d'entrées dans le régime et un âge élevé de ses ressortissants, la structure démographique du régime est vieillissante, ce qui explique la baisse tendancielle de la population couverte en maladie. Le recul des actifs résulte à la fois de la baisse démographique des chefs d'exploitation et du développement de l'emploi des conjoints hors de la sphère agricole. Le repli de la population active entraîne celle des enfants affiliés au régime des non-salariés agricoles.

Pyramide des âges des personnes protégées en maladie au régime des non-salariés agricole en janvier 2020



| Régime des non-salariés agricoles | Répartition en % | Evolution 2019 | Evolution 2018 |
|-----------------------------------|------------------|----------------|----------------|
| Moins de 20 ans | 9,9 % | - 4,1 % | - 1,3 % |
| De 20 à 39 ans | 8,4 % | + 4,1 % | + 0,7 % |
| De 40 à 59 ans | 20,3 % | - 3,9 % | - 3,9 % |
| 60 ans ou plus | 61,4 % | - 2,1 % | - 3,3 % |
| Total | 100 % | - 3,1 % | - 2,9 % |

Source : CCMSA

Sigle : RNIAM : répertoire national inter régime des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Contact : Newton Dumanoir - DSEF Département Synthèse – dumanoir.newton@ccmsa.msa.fr

Tableau 1 : Evolution du nombre de patients en année complète mobile (ACM) par régime et classe d'âge

| | | Evolution ACM à fin novembre 2019 | Ecart par rapport à l'évolution fin juin 2019 | Contribution des tranches d'âge à l'évolution à fin novembre 2019 | Répartition par classe d'âge à fin novembre 2019 |
|----------------------------------|-----------------|--------------------------------------|---|--|--|
| Régime Agricole | Moins de 20 ans | + 0,9 % | + 0,8 pt | + 0,2 pt | 19 % |
| | 20-64 ans | + 0,5 % | + 0,5 pt | + 0,2 pt | 47 % |
| | 65 ans et plus | - 2,1 % | + 0,1 pt | - 0,7 pt | 34 % |
| | Total | - 0,3 % | + 0,5 pt | - 0,3 pt | 100 % |
| Dont Non-salariés 42 % | Moins de 20 ans | - 1,4 % | + 1,2 pt | - 0,2 pt | 11 % |
| | 20-64 ans | - 2,7 % | + 0,1 pt | - 0,9 pt | 33 % |
| | 65 ans et plus | - 4,0 % | + 0,1 pt | - 2,2 pt | 56 % |
| | Total | - 3,3 % | + 0,2 pt | - 3,3 pt | 100 % |
| Dont Salariés 58 % | Moins de 20 ans | + 1,8 % | + 0,6 pt | + 0,4 pt | 24 % |
| | 20-64 ans | + 2,0 % | + 0,6 pt | + 1,1 pt | 57 % |
| | 65 ans et plus | + 2,2 % | + 0,2 pt | + 0,4 pt | 19 % |
| | Total | + 2,0 % | + 0,5 pt | + 2,0 pt | 100 % |

Source : CCMSA

Baisse des effectifs au régime des non-salariés et progression au régime des salariés agricoles

Le nombre de patients affiliés au régime agricole ayant consommé des soins de ville diminue de 0,3 % fin novembre 2019 en année complète mobile, une évolution supérieure de 0,5 point à celle constatée à fin juin 2019.

Au régime des non-salariés, l'effectif de patients baisse de 3,3 % (- 3,5 % fin juin 2019). Cette baisse s'inscrit dans la tendance des dernières années. Elle provient principalement du recul de la population âgée de 65 ans et plus (- 2,2 points de contribution) et, dans une moindre mesure, du recul de la population âgée de 20-64 ans (- 0,9 point de contribution).

Au régime des salariés, le nombre de patients est en hausse de 2,0 %, un rythme supérieur de 0,5 point à celui observé fin juin 2019. Les effectifs augmentent pour toutes les tranches d'âges, mais c'est la classe d'âge des actifs qui contribue le plus à l'augmentation de la population totale (+ 1,1 point).

Pour l'ensemble du régime agricole, l'effectif de la population âgée de moins de 20 ans connaît un rebond avec une croissance de 0,9 % après une relative stabilité fin juin 2019 (+ 0,1 %). Ceci fait suite à la suppression du Régime de sécurité sociale des étudiants (RSSE)² qui a débuté dès la rentrée 2018. La croissance s'accroît chez les salariés (+ 1,8 % après + 1,2 % fin juin 2019) et la baisse est moins marquée chez les non-salariés (- 1,4 % après - 2,6 % fin juin 2019).

Au régime agricole, le nombre de patients en affection longue durée (ALD) est en légère hausse de 0,2 %. Elle résulte de deux évolutions opposées, avec une baisse de 2,3 % chez les non-salariés et une augmentation de 4,0 % chez les salariés. Par rapport à la situation fin juin 2019, l'évolution est supérieure de 0,4 point chez les non-salariés et de 0,6 point chez les salariés.

Sigles : ACM : année complète mobile, ALD : affection de longue durée, RSSE : régime de sécurité sociale des étudiants.

Contact : Audrey Hengel - DSEF Département Prestations maladie – hengel.audrey@cmsa.msa.fr

Télécharger les données au format Excel : 

² Article 11 de la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants. La loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants met un terme à la délégation de gestion de l'assurance maladie obligatoire dont bénéficiaient les mutuelles étudiantes depuis 1948. A compter du 1^{er} septembre 2018, les étudiants restent affiliés au régime de protection sociale de leurs parents ou tuteurs légaux.

Économie de la santé : Les remboursements des soins de ville à fin novembre 2019

Tableau 2 : Evolution des remboursements de soins de ville du régime agricole en date de soins

| Remboursements en date de soins à fin novembre 2019 (avec date de remboursements à fin janvier 2020) | Montants bruts (en millions d'euros) | Evolutions ACM corrigées des jours ouvrables et des variations saisonnières (en %) | | | Contribution des différents postes à la croissance des soins de ville (en point) | | |
|--|--------------------------------------|--|-------------------------------|-------------------------------|--|----------------------------------|----------------------------------|
| | Régime agricole | Régime agricole | Non-salariés | Salariés | Régime agricole | Non-salariés | Salariés |
| TOTAL SOINS DE VILLE | 4 666,2 | + 0,3 % | - 2,1 % | + 2,9 % | + 0,3 pt | - 2,1 pts | + 2,9 pts |
| Soins de ville hors produits de santé | 3 017,0 | - 0,1 % | - 2,8 % | + 2,8 % | - 0,0 pt | - 1,8 pt | + 1,9 pt |
| Honoraires des médecins libéraux | 849,1 | - 0,8 % | - 3,4 % | + 2,0 % | - 0,1 pt | - 0,6 pt | + 0,4 pt |
| - Médecins généralistes | 302,1 | - 3,4 % | - 6,1 % | - 0,5 % | - 0,2 pt | - 0,4 pt | - 0,0 pt |
| - Médecins spécialistes | 547,0 | + 0,8 % | - 1,8 % | + 3,4 % | + 0,1 pt | - 0,2 pt | + 0,4 pt |
| Honoraires des dentistes | 146,4 | + 2,0 % | - 1,1 % | + 4,4 % | + 0,1 pt | - 0,0 pt | + 0,2 pt |
| Soins d'auxiliaires médicaux libéraux dont masseurs-kinésithérapeutes dont infirmiers | 935,5 222,8 679,2 | + 0,4 % + 0,1 % + 0,2 % | - 1,2 % - 2,0 % - 1,1 % | + 3,6 % + 3,1 % + 3,4 % | + 0,1 pt + 0,0 pt + 0,0 pt | - 0,3 pt - 0,1 pt - 0,2 pt | + 0,5 pt + 0,1 pt + 0,3 pt |
| Laboratoires | 169,3 | - 2,1 % | - 5,0 % | + 1,3 % | - 0,1 pt | - 0,2 pt | + 0,0 pt |
| Frais de transports | 275,9 | - 5,9 % | - 8,5 % | - 2,1 % | - 0,4 pt | - 0,6 pt | - 0,1 pt |
| Indemnités journalières (IJ) : | 586,7 | + 2,9 % | - 1,1 % | + 3,8 % | + 0,4 pt | - 0,0 pt | + 0,8 pt |
| - IJ maladie | 359,7 | + 2,7 % | - 1,5 % | + 3,6 % | + 0,2 pt | - 0,0 pt | + 0,5 pt |
| - IJ ATMP | 227,0 | + 3,3 % | - 0,5 % | + 4,1 % | + 0,2 pt | - 0,0 pt | + 0,3 pt |
| Produits de santé (médicaments + LPP) | 1 649,1 | + 0,9 % | - 0,9 % | + 3,2 % | + 0,3 pt | - 0,3 pt | + 1,0 pt |
| Médicaments : | 1 215,0 | + 0,8 % | - 0,9 % | + 2,8 % | + 0,2 pt | - 0,2 pt | + 0,7 pt |
| - Médicaments délivrés en ville | 1 108,5 | + 1,4 % | - 0,5 % | + 3,9 % | + 0,3 pt | - 0,1 pt | + 0,9 pt |
| - Médicaments rétrocedés | 106,5 | - 5,6 % | - 5,4 % | - 5,8 % | - 0,1 pt | - 0,1 pt | - 0,2 pt |
| LPP | 434,1 | + 1,1 % | - 0,9 % | + 4,2 % | + 0,1 pt | - 0,1 pt | + 0,3 pt |

Source : CCMSA

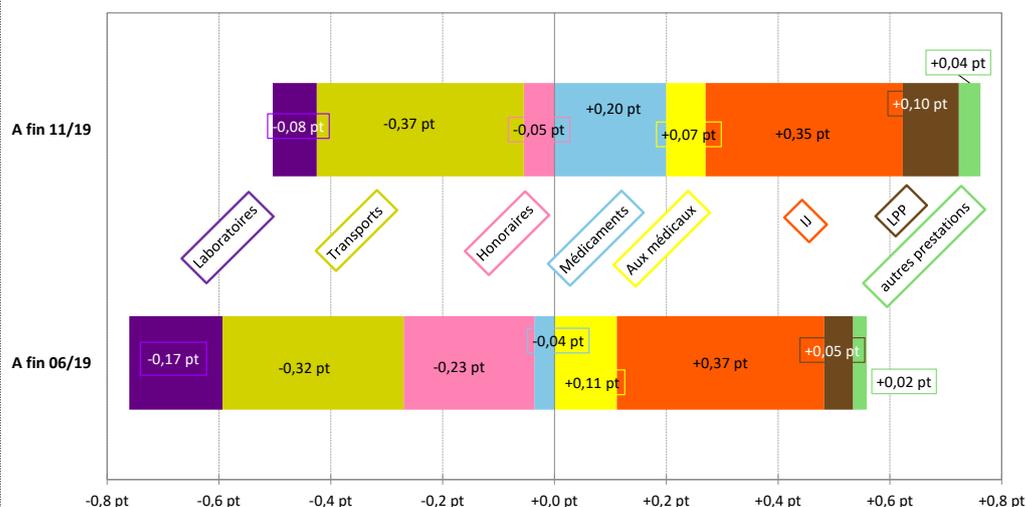
Remboursements de soins de ville désormais en hausse

Les remboursements de **soins de ville** du régime agricole, corrigés des variations saisonnières et des jours ouvrables, augmentent de **0,3 %** sur douze mois glissants à fin novembre 2019, alors qu'ils étaient en recul de 0,2 % à fin juin 2019.

Les postes qui contribuent le plus à la croissance sont les versements **d'indemnités journalières** (+ 0,35 pt) et les remboursements de **médicaments** (+ 0,2 pt). A contrario, les frais de **transports** (- 0,37 pt) et, dans une moindre mesure, les analyses en **laboratoire** (- 0,08 pt) ainsi que les **honoraires** (- 0,05 pt) freinent la reprise.

Graphique 1 : Contribution à l'évolution ACM des soins de ville par grand poste

Date de soins à fin novembre 2019 complétés avec les remboursements à fin janvier 2020



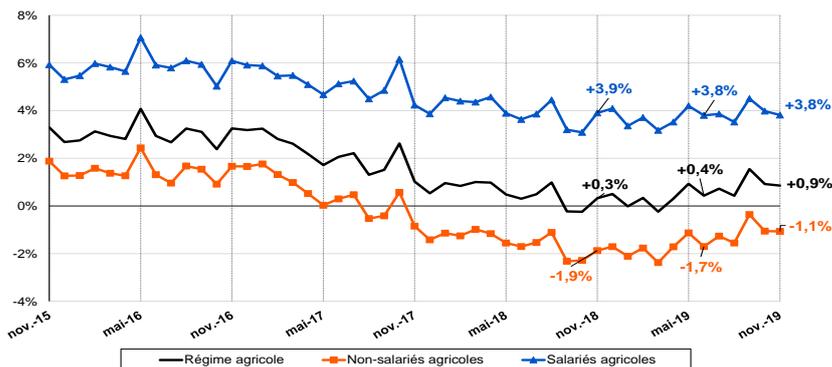
Source : CCMSA

Économie de la santé : Les remboursements des soins de ville à fin novembre 2019

Remboursements des honoraires

En hausse de 0,9 % à fin novembre 2019, les remboursements d'**honoraires médicaux et dentaires** se sont accélérés par rapport à fin juin (+ 0,4 %). Chaque profession contribue à cette dynamique : d'une part, la baisse des remboursements de **généralistes** s'atténue (- 3,4 % après - 3,9 % à fin juin) et d'autre part, la progression de ceux relatifs aux **spécialistes** s'accroît (+ 0,8 % après + 0,2 %). Enfin, nulle à fin juin, la croissance des remboursements de **soins dentaires** atteint 2,0 % à fin novembre 2019, en lien avec la mise en œuvre du « 100 % santé » : revalorisation des soins conservateurs et préventifs en contrepartie d'un plafonnement progressif des soins prothétiques.

Graphique 2 : honoraires des médecins et dentistes par régime
(date de soins - évolution ACM cvs-cjo)

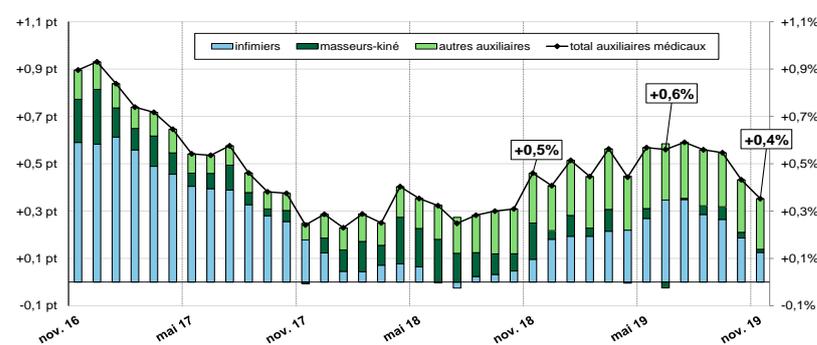


Source : CCMSA

Remboursements de soins des auxiliaires médicaux

La progression des remboursements de soins des auxiliaires médicaux ralentit, passant de + 0,6 % à fin juin 2019 à + 0,4 % à fin novembre 2019. Cette décelération est imputable aux remboursements de **soins infirmiers**, dont la croissance s'étiolé progressivement, passant de + 0,5 % à + 0,2 % en cinq mois. A contrario, ceux de **masso-kinésithérapie** amorcent une reprise (+ 0,1 % après - 0,1 % à fin juin). Les remboursements relatifs aux **autres auxiliaires médicaux**, orthophonistes et orthoptistes en tête, contribuent significativement à la croissance (+ 6,3 % sur un an) malgré leur faible poids (4 % des auxiliaires).

Graphique 3 : Auxiliaires médicaux : évolution et contribution par profession
(date de soins - évolution ACM cvs-cjo)



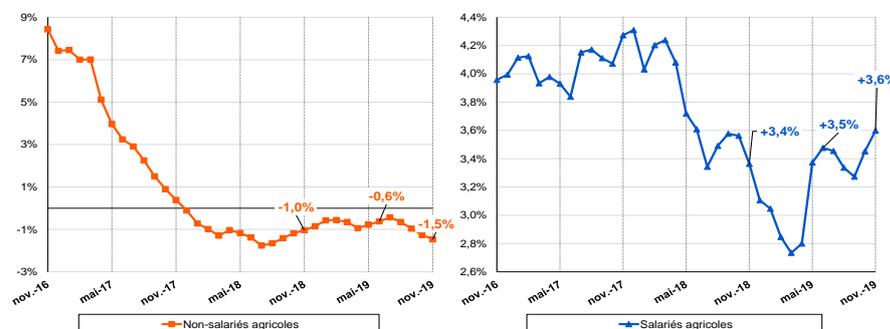
Source : CCMSA

Indemnités journalières (IJ) Maladie

Après trois mois de moindre baisse, les versements d'**indemnités journalières maladie** des **non-salariés** se sont infléchis à l'été : leur repli s'accroît sur les quatre derniers mois et atteint - 1,5 % à fin novembre 2019. Leur contribution à l'évolution des soins de ville est néanmoins limitée du fait de leur faible poids (2,7 % des soins de ville).

Au régime des **salariaires**, en revanche, les IJ maladie représentent 13 % des soins de ville. En ralentissement au troisième trimestre, leurs versements rebondissent sur les deux derniers mois, portant la croissance à **3,6 %** à fin novembre 2019.

Graphique 4 : Versements d'indemnités journalières Maladie par régime
(date de soins - évolution ACM cvs-cjo)

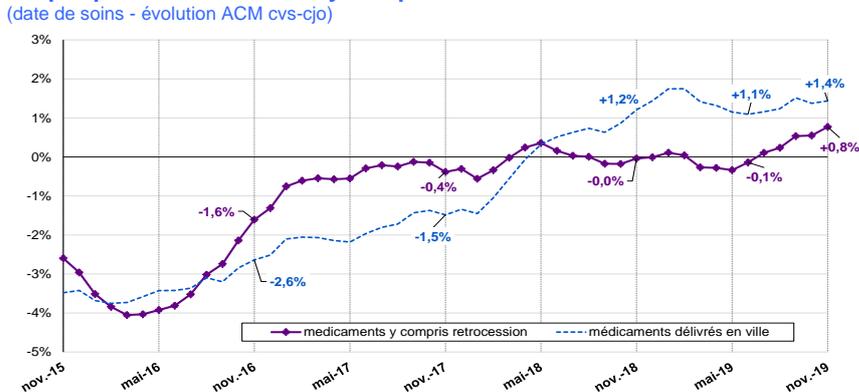


Source : CCMSA

Remboursements de médicaments

Entre juin 2018 et juin 2019, les remboursements de **médicaments** ont légèrement oscillé autour d'une tendance nulle. Sur les cinq derniers mois en revanche, ils s'inscrivent sur une trajectoire nettement orientée à la hausse et culminent à + 0,8 % à fin novembre 2019. En effet, le recul des remboursements de **médicaments rétrocedés** (- 5,6 % à fin novembre) ne compense désormais plus la croissance de ceux **délivrés en ville** (+ 1,4 %), portée par un petit nombre de molécules, en particulier les anticancéreux Ibrance® et Ninlaro®, ainsi qu'Entresto® (traitement de l'insuffisance cardiaque chronique) et Eliquis® (prévention des accidents vasculaires cérébraux).

Graphique 5 : Médicaments y compris et hors rétrocession
(date de soins - évolution ACM cvs-cjo)



Source : CCMSA

Économie de la santé : Les remboursements de soins en cliniques à fin novembre 2019

Tableau 3 : Evolution des remboursements de cliniques du régime agricole en date de soins

| Évolution des remboursements de cliniques en date de soins à fin novembre 2019 avec les remboursements à fin janvier 2020 | Régime agricole | | | Non-salariés | | | Salariés | | |
|---|----------------------|-----------------------|--------------------------|----------------------|-----------------------|--------------------------|----------------------|-----------------------|--------------------------|
| | Evolution ACM (en %) | Poids du poste (en %) | Contribution (en points) | Evolution ACM (en %) | Poids du poste (en %) | Contribution (en points) | Evolution ACM (en %) | Poids du poste (en %) | Contribution (en points) |
| TOTAL CLINIQUES | 0,3% | 100% | 0,3 | -1,8% | 100% | -1,1 | 3,1% | 100% | 1,3 |
| MCO : Activité de médecine, chirurgie, obstétrique | 0,1% | 84% | 0,1 | -2,0% | 84% | -1,0 | 3,0% | 83% | 1,0 |
| Part tarif (*) | -0,3% | 70% | -0,2 | -2,1% | 69% | -0,8 | 2,0% | 70% | 0,6 |
| Médicaments en sus | 14,0% | 5% | 0,6 | 7,5% | 4% | 0,2 | 20,6% | 6% | 0,4 |
| Dispositifs médicaux en sus | -2,6% | 9% | -0,3 | -4,3% | 11% | -0,3 | 0,8% | 7% | 0,0 |
| SSR : soins de suite et de réadaptation (**) | 0,6% | 13% | 0,1 | -1,4% | 14% | -0,1 | 3,7% | 12% | 0,2 |
| Psychiatrie | 3,1% | 3% | 0,1 | 1,7% | 2% | 0,0 | 3,8% | 5% | 0,1 |

(*) Part tarif : comprend les frais de séjours en médecine, chirurgie, obstétrique (hors liste en sus), les suppléments, l'hospitalisation à domicile, la dialyse, les forfaits techniques (scanner, IRM, tomographie, etc.) et autres forfaits (forfaits sécurité environnement, accueil et traitement des urgences, forfaits innovation etc.).

(**) hors dotation modulée à l'activité (DMA)

ACM : année complète mobile

Source : CCMSA

Légère hausse des montants remboursés pour les soins effectués en cliniques

Les montants remboursés par le régime agricole pour des soins en cliniques, comptabilisés sur une année complète mobile et corrigés des variations saisonnières et des jours ouvrables, augmentent de 0,3 % fin novembre 2019 après - 0,4 % fin juin 2019.

Les évolutions sont divergentes selon le régime de l'assuré, avec une croissance de 3,1 % chez les salariés et un recul de 1,8 % chez les non-salariés.

La hausse des dépenses de cliniques pour l'ensemble du régime agricole provient de tous les types d'activité :

- Les activités de médecine, chirurgie, obstétrique : + 0,1 %
- Les soins de suite et de réadaptation : + 0,6 %
- La psychiatrie : + 3,1 %.

Néanmoins, le rebond observé depuis juin 2019 provient principalement des activités de SSR.

Légère croissance des remboursements de soins en médecine, chirurgie et obstétrique (MCO)

Au régime agricole, les dépenses liées aux activités de médecine, de chirurgie et d'obstétrique sont en légère croissance fin novembre 2019 (+ 0,1 %) après la stabilité constatée fin juin 2019. Les évolutions sont en revanche très contrastées selon les différents postes de dépenses.

La part tarif, qui comprend principalement les frais de séjours (hors liste en sus), l'hospitalisation à domicile (HAD) et la dialyse, baisse de 0,3 %. Ce recul reste imputable au régime des non-salariés (- 2,1 %). Chez les salariés, la hausse des remboursements s'élève à 2,0 %.

Au régime agricole, les remboursements de dispositifs médicaux en sus connaissent également un repli de 2,6 %.

A l'inverse, les dépenses de médicaments en sus sont en forte croissance (+ 14,0 %), en particulier dans le régime des salariés (+ 20,6 % chez les salariés, + 7,5 % chez les non-salariés). Ce dynamisme fait suite à l'arrivée de nouveaux médicaments sur le marché et à des extensions d'indication.

Le poste MCO, qui représente 84 % des dépenses de cliniques, contribue à la hausse des remboursements à hauteur de 0,1 point.

Hausse des remboursements de soins de suite et de réadaptation

Après de nombreux mois de baisse, les frais de séjours en soins de suite et de réadaptation (SSR) hors dotation modulée à l'activité (DMA) sont en hausse de 0,6 % fin novembre 2019 après un recul de 3,3 % fin juin. Cette croissance marque la fin de l'impact de la réforme du financement de ces établissements.

Cette hausse provient du régime des salariés avec une évolution de 3,7 %, tandis que les remboursements baissent de 1,4 % au régime des non-salariés.

Pour couvrir l'ensemble du champ SSR, il conviendrait de prendre en compte la Dotation modulée à l'activité (DMA). Néanmoins, cette dernière est une dotation inter-régime dont le montant imputable au régime agricole n'est connu qu'en fin d'année. Elle n'est donc pas prise en compte dans ce suivi.

Les dépenses de SSR, qui représentent 13 % des dépenses de cliniques, contribuent à la hausse des remboursements à hauteur de 0,1 point.

Hausse des frais de séjours en psychiatrie

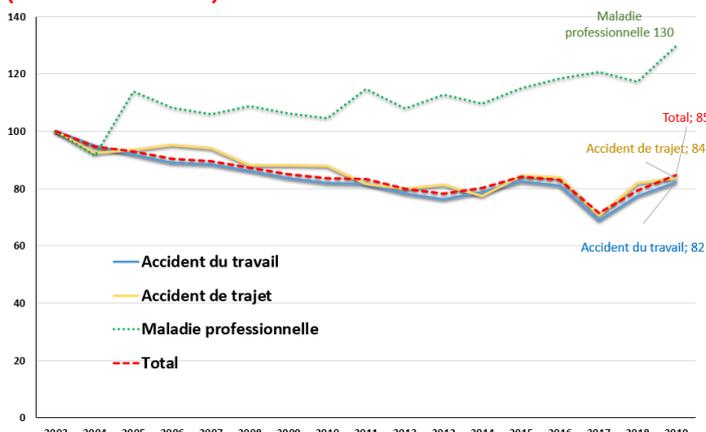
Au régime agricole, les frais de séjours en psychiatrie progressent de 3,1 % fin novembre 2019, après + 4,7 % fin juin 2019.

La croissance est plus marquée au régime des salariés (+ 3,8 %) qu'au régime des non-salariés (+ 1,7 %).

Du fait du faible poids du poste (3 % de l'ensemble des dépenses), les évolutions sont très volatiles et contribuent faiblement à l'évolution totale des dépenses de cliniques (+ 0,1 point).

Accidents du travail et maladies professionnelles des salariés agricoles en 2019

Graphique 1 : Evolution du nombre d'ATMP avec arrêt (base 100 en 2003)



Source : CCMSA

Depuis 2016, augmentation de 0,7 % (en moyenne annuelle) du nombre d'ATMP avec arrêt

Les **ATMP avec arrêt** correspondent aux seuls ATMP qui ont généré un premier paiement d'indemnités journalières au cours de la période. En 2019, 43 236 ATMP avec arrêt sont dénombrés, en hausse de 6,5 % sur un an.

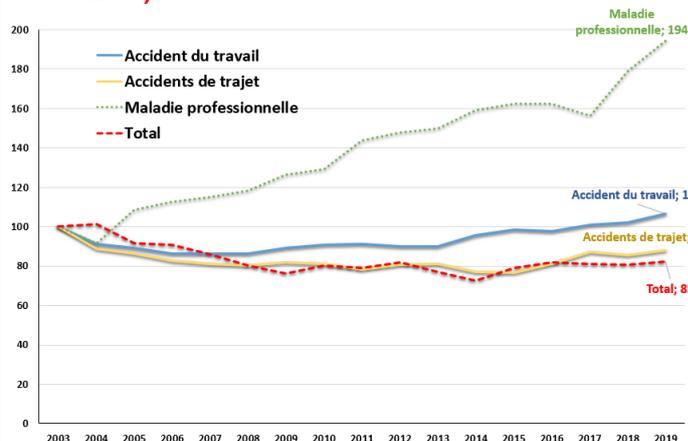
Les années 2017 et 2018 ont été marquées par la mise en place des « AT 1ers soins ». Toutefois, le traitement de contrôle automatique *a posteriori* effectuant les rapprochements entre les factures en présomption d'ATMP et les dossiers ATMP connus n'a pas été totalement opérant et a occasionné une sous-estimation de ceux-ci. Ainsi, les ATMP avec arrêt sont en hausse de 0,7 % entre 2016 et 2019 (en moyenne annuelle). Parmi ceux-ci, le nombre d'accidents du travail, qui représentent 87 % des ATMP avec arrêt, augmente de 0,5 %. Le nombre d'accidents de trajet baisse de 0,1 %. En revanche, celui des maladies professionnelles augmente de 3,1 % sur trois ans.

Progression de 5,4 % du nombre de jours indemnisés

Le volume d'indemnités journalières concerne tous les ATMP, quelle que soit la date de survenue de l'accident. Celui-ci n'a été que légèrement impacté par la défaillance du système d'information (voir ci-dessus) car il inclut la totalité du stock des jours indemnisés.

En 2019, 3,9 millions de jours indemnisés sont dénombrés, en hausse de 5,4 % sur un an. Cette croissance dynamique est due à la montée en charge de la modification de la date de la prise en compte des maladies professionnelles, avec effet rétroactif jusqu'à deux ans (décret n°2018-598 du 11 juillet 2018). Ainsi, le nombre de jours indemnisés pour une maladie professionnelle augmente de 8,7 % au cours de l'année 2019 (1,082 millions de jours). Le nombre de jours indemnisés pour un accident du travail progresse de 4,3 %, en lien avec la progression du nombre d'AT avec arrêt.

Graphique 2 : Evolution du nombre de jours indemnisés (base 100 en 2003)



Source : CCMSA

Hausse de 3,3 % du montant des prestations versées en 2019

En 2019, le montant global des prestations ATMP s'élève à 520,7 millions d'euros. Les prestations exécutées en ville (soins de santé et indemnités journalières) progressent de 6,8 % et atteignent 219,0 millions d'euros. Cette évolution est due à la hausse de 8,3 % du montant d'indemnités journalières liée à la modification législative évoquée ci-dessus.

Les prestations d'incapacité permanente (y compris celles concernant l'ex-FCATA), versées aux victimes d'ATMP qui ont un taux d'incapacité (IPP), s'élèvent à 301,7 millions d'euros en 2019, en hausse de 0,9 % sur un an. La hausse conséquente de 2018 était liée à l'intégration de l'ex-FCATA dans les comptes de la Mutualité sociale agricole.

Tableau 1 : Evolution du montant des prestations ATMP (soins de santé, indemnités journalières, incapacité permanente)

| Montants (en millions d'euros) | Réalisation 2018 | Réalisation 2019 | Evolution 2019/2018 | Evolution 2018/2017 |
|-------------------------------------|------------------|------------------|---------------------|---------------------|
| Soins de santé | 28,9 | 28,1 | -2,9% | +2,8% |
| Indemnités journalières | 176,2 | 190,9 | +8,3% | +5,4% |
| Incapacité permanente (yc ex-FCATA) | 299,0 | 301,7 | +0,9% | +17,5% |
| Total | 504,1 | 520,7 | +3,3% | +4,0% |

Source : CCMSA

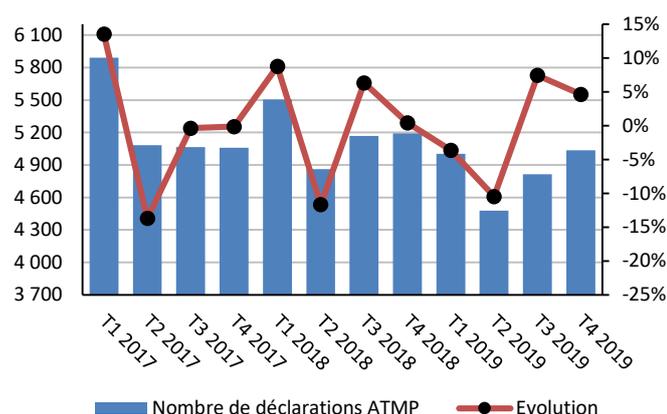
Sigles : ATMP : accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle, FCATA : fonds commun des accidents du travail agricole, ce fonds regroupe les rentes et allocations versées aux exploitants et salariés agricoles victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle constatés avant le 1er juillet 1973 et celles versées aux exploitants victimes d'un accident du travail entre juillet 1973 et mars 2002, dans le cas d'une souscription à une assurance facultative. IPP : incapacité permanente partielle.

Contact : Karine Danthez - DSEF Département Cotisations, Tarification et Fonds - danthez.karine@ccmsa.msa.fr

Télécharger les données au format Excel :

Accidents du travail et maladies professionnelles des non-salariés agricoles en 2019

Graphique 1 : Evolution du nombre de déclarations ATMP



Source : CCMSA

19 331 déclarations ATMP en 2019

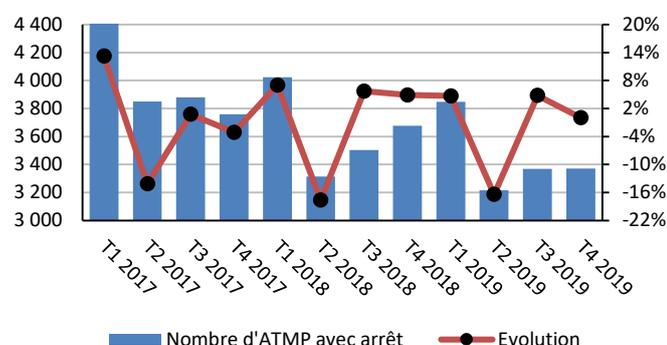
En 2019, 19 331 ATMP ont été déclarés, un nombre en baisse de 6,7 % par rapport à l'année précédente. Les accidents du travail représentent 91 % de l'ensemble des déclarations ATMP et s'établissent à 17 546 (- 6,8 % sur un an).

Le nombre de déclarations de maladies professionnelles est également en baisse (- 5,4 %) et s'établit à 1 614. Par définition, les exploitants agricoles, habitant souvent sur leur lieu de travail, sont très peu exposés aux accidents de trajet : 171 ont été dénombrés en 2019 (- 5,5 %).

13,8 millions d'euros de soins de santé

En 2019, 13,8 millions d'euros de soins de santé (y compris les soins effectués en cliniques privées et en établissements médico-sociaux) ont été versés, en recul de 5,3 % sur un an. Cette baisse est en lien avec la diminution du nombre de déclarations d'ATMP (- 6,7 %). Les dépenses de soins de santé pour les maladies professionnelles sont en hausse de 6,6 % malgré la baisse du nombre de nouvelles déclarations. La part des dépenses liées aux maladies déclarées les années précédentes est donc en hausse.

Graphique 2 : Evolution du nombre d'ATMP avec arrêt



Source : CCMSA

13 805 ATMP avec arrêt en 2019

En 2019, 13 805 ATMP avec arrêt sont dénombrés, en baisse de 4,9 % sur un an. Le recul le plus significatif concerne les accidents du travail (- 5,6 %). Le nombre de maladies professionnelles progresse de 7,9 % et revient au niveau de 2017.

41,2 millions d'euros d'indemnités journalières

En 2019, 41,2 millions d'euros d'indemnités journalières ont été versées, en hausse de 3,9 % sur un an. Ce montant augmente principalement en raison d'une évolution législative sur la date de prise en compte des maladies professionnelles qui permet une rétroactivité sur deux ans. Les indemnités journalières des maladies professionnelles croissent de 19,5 % en 2018. La hausse des accidents du travail est plus modérée (+ 1,2 %) en raison de l'allongement de la durée moyenne d'arrêt de travail.

695 nouvelles rentes en 2019

En 2019, 695 nouvelles rentes ont été attribuées (- 3,3 % par rapport à 2018). Ces rentes ont été servies avec un taux moyen d'incapacité permanente partielle de 42,5 %, en baisse de 1,8 point par rapport aux nouvelles rentes servies en 2018. Le délai moyen de consolidation de ces ATMP est assez stable, il passe de 11,5 trimestres en 2018 à 11,3 en 2019.

50,9 millions d'euros de prestations d'incapacité permanente versées en 2019

Le montant des prestations d'incapacité permanente (rentes de victimes et rentes d'ayant droits) s'élève à 50,9 millions d'euros en 2019, en progression de 39,1 % sur un an. En 2019, les bénéficiaires du FCATA (Fonds Commun des Accidents du Travail Agricoles) ont été intégrés au dispositif ATEXA. Ce groupe dénombre 9 516 bénéficiaires en 2019 pour un montant de rentes de 10,7 millions d'euros.

Graphique 3 : Evolution du rendement des cotisations



Source : CCMSA

Rendement de cotisations en baisse de 1,1 %

En 2019, le rendement des cotisations s'élève à 200 millions d'euros et diminue de 1,1 % sur un an. Le montant de la cotisation ATEXA étant forfaitaire et déterminé uniquement par le secteur d'activité, cette évolution s'explique par deux facteurs :

- une population en baisse de 1,0 % ;
- une cotisation forfaitaire inchangée en 2019.

Les effectifs au régime des non-salariés agricoles ne diminuent pas à la même vitesse selon le statut :

- les chefs d'exploitation, au nombre de 428 366 à la fin de l'année 2019, diminuent de 1,0 % sur un an ;
- les collaborateurs de chefs d'exploitation baissent de 4,0 % et s'établissent à 23 911 ;
- 3 363 aides familiaux sont dénombrés, des effectifs stables par rapport à 2018 ;
- le dénombrement des cotisants solidaires est stable avec 58 688 affiliés contre 58 375 un an auparavant.

Sigles : ATMP : accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle, ATEXA : accident du travail des exploitants agricoles, FCATA : fonds commun des accidents du travail agricole.

Contact : Sébastien Odiot - DSEF Département Cotisations, Tarification et Fonds - odiot.sebastien@ccmsa.msa.fr

Famille : Prestations familiales, logement et AAH en 2019

Tableau 1: Nombre de familles bénéficiaires au régime des salariés agricoles en 2019

| Régime des salariés agricoles | Effectifs | Evolution 2018-2019 |
|--|----------------|---------------------|
| Prestations du FNPF¹ | 157 729 | - 0,1 % |
| Prestations d'entretien ² | 121 284 | - 0,2 % |
| Prestations dédiées à la petite enfance | 57 366 | - 1,4 % |
| Allocation de rentrée scolaire | 109 894 | - 0,5 % |
| Allocation d'éducation de l'enfant handicapé | 7 602 | + 4,3 % |
| Prestations logement et AAH | | |
| Allocation de logement familial | 29 691 | - 5,4 % |
| Allocation de logement social | 54 331 | - 0,2 % |
| Aide personnalisée au logement | 63 970 | - 0,4 % |
| Allocation adulte handicapé | 32 897 | + 2,8 % |

Source : CCMSA

Tableau 2 : Nombre de familles bénéficiaires au régime des non-salariés agricoles en 2019

| Régime des non-salariés agricoles | Effectifs | Evolution 2018-2019 |
|--|---------------|---------------------|
| Prestations du FNPF¹ | 76 889 | + 0,6 % |
| Prestations d'entretien ² | 61 328 | + 0,0 % |
| Prestations dédiées à la petite enfance | 22 026 | + 3,7 % |
| Allocation de rentrée scolaire | 66 243 | - 2,6 % |
| Allocation d'éducation de l'enfant handicapé | 3 109 | + 5,9 % |
| Prestations logement et AAH | | |
| Allocation de logement familial | 10 911 | -8,1 % |
| Allocation de logement social | 32 823 | -8,2 % |
| Aide personnalisée au logement | 30 623 | -5,0 % |
| Allocation adulte handicapé | 8 542 | -0,3 % |

Source : CCMSA

1 - Fonds National des Prestations Familiales.

2 - Les prestations d'entretien ou allocations en faveur de la famille comprennent les allocations familiales, le complément familial, l'allocation de soutien familial et l'allocation journalière de présence parentale.

Progression du nombre de familles bénéficiaires de prestations légales au régime des non-salariés et stabilité de ces effectifs au régime des salariés agricoles

En 2019, le nombre de familles bénéficiaires de prestations légales s'établit à 157 729 au régime des salariés agricoles (en baisse de 0,1 % par rapport à 2018) et à 76 889 familles au régime des non-salariés agricoles (en hausse de 0,6 % sur un an).

Au régime des salariés, ce repli se retrouve dans l'ensemble des composantes, à l'exception de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) dont les effectifs progressent en raison d'une meilleure reconnaissance des handicaps.

En 2019, le nombre de familles bénéficiaires de prestations d'entretien s'élève à 121 284 au régime des salariés agricoles, en baisse de 0,2 %. Cependant, le nombre de bénéficiaires au régime des non-salariés agricoles est stable sur un an.

Au régime des salariés agricoles, les effectifs des prestations dédiées à la petite enfance décroissent de 1,4 % et atteignent 57 366 familles, une baisse moins forte qu'en 2018 (- 4,9 %). Au régime des non-salariés agricoles, 22 026 familles en sont bénéficiaires, en hausse de 3,7 % sur un an. Le nombre de bénéficiaires du complément de libre choix du mode de garde (CMG) poursuit sa progression dynamique (+ 4,1 %) pour la quatrième année consécutive.

Le recul du nombre de familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) dans les deux régimes agricoles résulte du repli du nombre d'enfants à charge en âge de scolarisation (6 à 18 ans).

Concernant les aides au logement, la baisse tendancielle des effectifs se poursuit quels que soient la prestation et le régime. Le repli est plus important pour l'allocation de logement familial (ALF) et l'allocation de logement social (ALS) au régime des non-salariés et pour l'ALF chez les salariés agricoles.

La progression du nombre de familles bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) est portée par la dynamique du régime des salariés agricoles (+ 2,8 %). A contrario, le nombre de bénéficiaires fléchit chez les non-salariés agricoles (- 0,3 %), rompant ainsi avec la tendance haussière de l'année précédente.

Tableau 3 : Dépenses de prestations versées en 2019 au régime agricole

En millions d'euros

| Régime agricole | Montants | Evolution 2018-2019 |
|--|--------------|---------------------|
| Prestations du FNPF | 988,1 | + 0,1 % |
| Prestations d'entretien | 506,5 | - 0,4 % |
| Prestations dédiées à la petite enfance | 387,4 | + 0,7 % |
| Allocation de rentrée scolaire | 68,1 | - 1,0 % |
| Allocation d'éducation de l'enfant handicapé | 26,1 | + 3,4 % |
| Prestations logement et AAH | 677,4 | + 0,4 % |
| Allocation de logement familial | 102,2 | - 5,7 % |
| Allocation de logement social | 121,5 | - 3,7 % |
| Aide personnalisée au logement | 181,7 | - 3,7 % |
| Allocation adulte handicapé | 272,0 | + 8,1 % |

Source : CCMSA

Légère hausse du montant des prestations légales versées par la branche famille

En 2019, au régime agricole, 988,1 millions d'euros ont été versés au titre des prestations familiales, en légère hausse de 0,1 % par rapport à l'année précédente.

Les dépenses relatives aux aides au logement poursuivent leur baisse par rapport à l'année précédente en raison du recul des effectifs. A l'inverse, les dépenses de l'AAH progresse en lien avec l'augmentation du nombre d'adultes handicapés.

Sigles : AAH : allocation aux adultes handicapés, APL : aide personnalisée au logement, ALS : allocation de logement social, AEEH : allocation d'éducation de l'enfant handicapé, ARS : allocation de rentrée scolaire, ALF : allocation de logement familial, CMG : complément de libre choix du mode de garde.

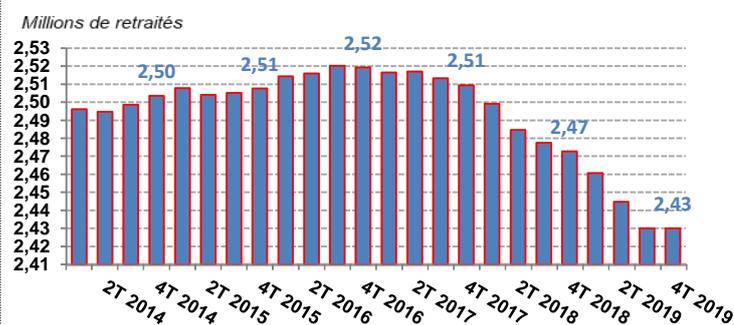
Contact : Inaam Chaabane-Bouziid - DSEF Département Famille – chaabane-bouziid.inaam@ccmsa.msa.fr

Retraite au 4^e trimestre 2019

Au 31 décembre 2019, les effectifs de retraités du régime des salariés agricoles diminuent de 1,7 % sur un an

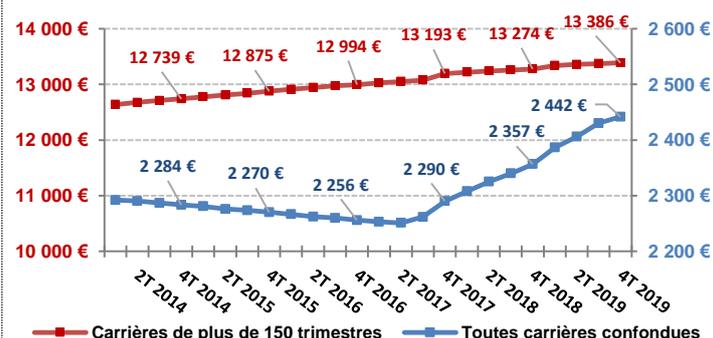
Au 4^e trimestre 2019, 2,43 millions de personnes perçoivent une retraite au régime des salariés agricoles, un effectif en baisse de 1,7 % sur un an. Ce recul du nombre de bénéficiaires est lié principalement à la mise en place de la Liquidation unique des régimes alignés (Lura) au 1^{er} juillet 2017. En effet, parmi les trois « régimes alignés » qui ont pu être traversés par un assuré, le Régime général (RG), l'ex-Régime social des indépendants (ex-RSI) et la Mutualité sociale agricole (MSA), un seul d'entre eux liquide la pension de l'effectif retraité. Certains pensionnés, bien qu'ayant effectué une part de leur carrière au sein de la MSA, ne perçoivent pas de pension de ce dernier. A l'inverse, pour d'autres, le montant de leur retraite versé par le régime est plus conséquent en raison des parts du RG et ex-RSI incluses.

Graphique 1 : Evolution trimestrielle du nombre de retraités au régime des salariés agricoles



Source : CCMSA

Graphique 2 : Evolution trimestrielle des pensions moyennes annualisées



Source : CCMSA

Avec 13 386 euros bruts, le montant moyen des retraites versé par le régime agricole aux assurés ayant validé plus de 150 trimestres au régime des salariés agricoles est en augmentation de 0,8 % sur un an.

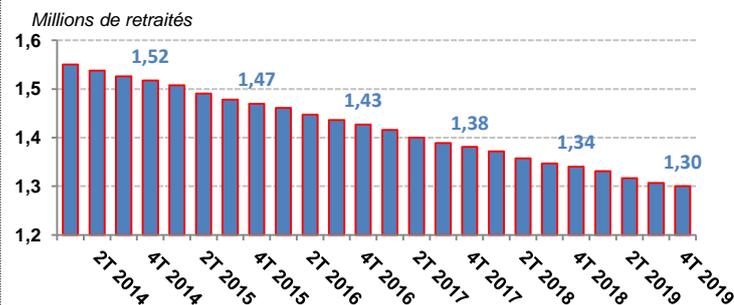
Le montant annuel moyen des pensions, toutes durées de carrière confondues, s'élève à 2 442 euros bruts au cours du quatrième trimestre 2019, en hausse de 3,6 % sur un an. Celui-ci doit être apprécié au regard de la durée de carrière moyenne accomplie en tant que salarié parmi les bénéficiaires : de 36,5 trimestres début 2017 à 39,7 trimestres actuellement (impact Lura) ¹.

Au 31 décembre 2019, 94,2 % des retraités de droits propres au régime des salariés agricoles sont polypensionnés. L'effectif de nouveaux retraités au régime des salariés agricoles diminue de 3,9 % sur un an. La mise en place de la Lura en est le principal facteur explicatif.

Au quatrième trimestre 2019, la diminution des effectifs de retraités non-salariés agricoles se poursuit

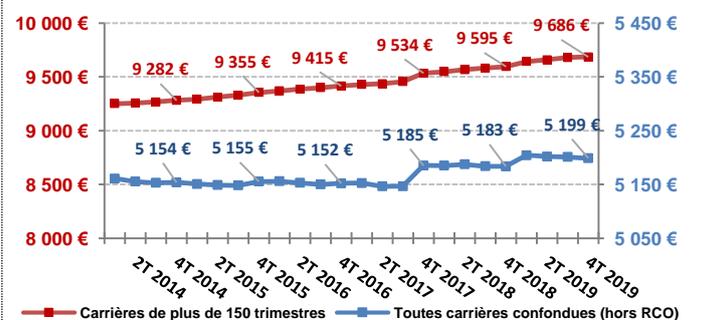
Au 4^e trimestre 2019, 1,30 million de personnes bénéficient d'une retraite au régime des non-salariés agricoles, un effectif en baisse de 3,0 % sur un an. Cette diminution concerne l'ensemble des retraités non-salariés agricoles, titulaires de droits propres et/ou dérivés. Ce recul reflète un nombre de décès 1,7 fois supérieur au nombre de nouveaux retraités. Ce déséquilibre intervient dans un contexte de vieillissement de la population des bénéficiaires de droits non-salariés agricoles. L'âge moyen des bénéficiaires s'élève à 79 ans.

Graphique 3 : Evolution trimestrielle du nombre de retraités au régime des non-salariés agricoles



Source : CCMSA

Graphique 4 : Evolution trimestrielle du montant annualisé des pensions non-salariées agricoles (hors RCO)



Source : CCMSA

Au régime des non-salariés agricoles, les retraités ayant effectué une carrière égale ou supérieure à 37,5 années perçoivent une pension annuelle moyenne de base de 9 686 euros bruts, un montant en hausse de 0,9 % en un an. Toutes durées de carrière confondues et hors retraite complémentaire obligatoire (RCO), le montant annuel moyen des pensions versées par la MSA s'élève à 5 199 euros bruts, un montant en légère hausse (+ 0,3 % sur un an).

Au 31 décembre 2019, 91,5 % des retraités du régime des non-salariés agricoles sont polypensionnés.

Sigles : Lura : Liquidation unique des régimes alignés, MSA : Mutualité sociale agricole

Contact : Aurélie Rouzaut, Jean-Simon Meyer - DSEF Prestations Retraite – rouzaut.aurelie@ccmsa.msa.fr – meyer.jean-simon@ccmsa.msa.fr

¹ Jusqu'au 2^{ème} trimestre 2017, il s'agit de trimestres accomplis au régime agricole en tant que salarié. A compter du 3^{ème} trimestre 2017, il s'agit de trimestres Lura (i.e. accomplis dans au moins deux des trois régimes alignés – RG, ex-RSI et MSA).

| | |
|---------------------|---|
| MSA Caisse Centrale | Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds |
| 19 rue de Paris | Directrice de la publication : Nadia JOUBERT - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr |
| CS 50070 | Responsable Département Synthèse : David FOUCAUD - foucaud.david@ccmsa.msa.fr Responsable Service Financement et gestion du risque, Yannick SEVESTRE - sevestre.yannick@ccmsa.msa.fr |
| 93013 Bobigny Cedex | Rédacteurs : C. ROUSSEAU, N. DUMANOIR, A. HENGEL, C. PREVOT, K. DANTHEZ, S. ODIOT, I. CHAABANE-BOUZID, A. ROUZAUT, J.-S. MEYER Diffusion : C. GAILLARD - gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr , N. FERKAL - ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr |

